

Décision du 05/08/2024 portant modification au registre des groupes hybrides mentionné à l'article L. 5121-10 du code de la santé publique

Consultez la décision du 05/08/2024 portant modification au registre des groupes hybrides mentionné à l'article L. 5121-10 du code de la santé publique



+ [En savoir plus sur le registre des groupes hybrides](#)

● En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 22/04/2024

L'ANSM crée le registre des groupes hybrides

RÉFÉRENTIELS
MÉDICAMENTS HYBRIDES

